



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 201-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.270

Déposée le : 11.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Dunning (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1426/2023 du 20 décembre 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Abandon de la ligne Bienne-Belfort dès 2025 : un coup dur de plus pour Bienne et le Jura bernois !

Après avoir été abandonné durant 25 ans, le tronçon ferroviaire Delle-Belfort a été remis en service en décembre 2018, grâce à une participation financière de la Suisse. Ainsi, les voyageuses et les voyageurs ont la possibilité de rejoindre la gare TGV de Belfort-Montbéliard depuis Bienne sans changement, en passant par Delémont, Porrentruy et Delle.

Malheureusement, la région Bourgogne-Franche-Comté a annoncé début août son intention de supprimer cette ligne directe. Elle souhaite ainsi privilégier une exploitation distincte entre la Suisse et la France, ce qui impliquera un changement de train en gare de Delle pour se rendre à la gare de Belfort-Montbéliard, dès décembre 2025. Le motif invoqué est une baisse du nombre d'usagères et d'usagers.

Au cours des dernières années, la ville de Bienne a été péjorée par d'autres décisions relatives aux liaisons ferroviaires. En effet, les CFF ont annoncé au printemps la fin de la ligne directe entre Bienne et Genève-Aéroport dès le 15 décembre 2024, tandis que la cadence semi-horaire à destination de Zurich-Aéroport a été supprimée et que les trains reliant les deux plus grandes villes de notre canton partent et arrivent sur les lointaines voies 49/50 en gare de Berne.

La décision de la région Bourgogne-Franche-Comté est irresponsable, dans la mesure où la Confédération a contribué à hauteur de trente millions de francs pour remettre en état la partie de la ligne située sur le territoire français. Il est en outre incompréhensible de la supprimer après seulement cinq ans d'exploitation. De plus, nombreux sont les voyageuses et voyageurs qui regrettent cette décision, d'autant qu'elle permet de se rendre à Paris en moins de quatre heures et demie au départ de Bienne, avec un seul changement. Aucune autre alternative n'existe avec un seul changement et un temps de parcours comparable. Par ailleurs, cette ligne est également importante pour les travailleuses et travailleurs frontaliers, dans la mesure où environ 2000 d'entre eux habitent le long de celle-ci. Même si la fréquentation de cette ligne n'a

pas décollé, elle présente un potentiel d'amélioration. Il est par exemple possible de la munir d'un horaire régulier, d'adapter les tarifs au pouvoir d'achat de la clientèle française et de supprimer quelques arrêts dans la partie jurassienne du trajet pour la rendre plus directe.

Principal concerné, le canton du Jura a fait part de son regret, d'autant qu'il s'est beaucoup engagé dans la réouverture de cette ligne. Plusieurs actrices et acteurs politiques s'organisent pour sauver la ligne. L'objectif consiste à prendre contact avec un large panel de personnes, tant en Suisse qu'en France.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que le canton de Berne, ainsi que les communes ont été consultés par les autorités de la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la suppression de la ligne ferroviaire Bienne-Belfort ?
2. Comment le Conseil-exécutif, ainsi que les communes consultées se positionnent-t-ils face à la suppression de cette ligne ?
3. Le canton de Berne prévoit-il de s'engager dans les actions qui seront entreprises pour sauver cette ligne ? Le cas échéant, quelle est sa marge de manœuvre ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Est-ce que le canton de Berne, ainsi que les communes ont été consultés par les autorités de la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la suppression de la ligne ferroviaire Bienne-Belfort ?*

Le canton de Berne ne participe pas à la commande ni au financement de l'offre entre Delémont et Belfort-Montbéliard. Pour cette raison, il n'a été ni consulté ni informé par la région Bourgogne-Franche-Comté. Le canton du Jura a toutefois informé le canton de Berne au niveau administratif des difficultés rencontrées dans le cadre du développement des liaisons transfrontalières vers Belfort et concernant le maintien de la liaison vers la gare TGV de Méroux (Belfort-Montbéliard TGV). Le canton de Berne et les communes concernées ne s'attendaient cependant pas à ce que la liaison directe vers la gare TGV de Méroux soit complètement supprimée.

2. *Comment le Conseil-exécutif, ainsi que les communes consultées se positionnent-t-ils face à la suppression de cette ligne ?*

Le Conseil-exécutif déplore la décision de supprimer la liaison directe vers la gare TGV de Méroux (Belfort-Montbéliard TGV) lors du changement d'horaire de décembre 2025. Pour la région de Bienne et le Grand Chasseral, cette suppression nuit clairement à l'attractivité des liaisons internationales à destination de Paris, du sud de la France et du Grand Est (Strasbourg, Metz). Le fait qu'il y ait un changement supplémentaire entraîne une nette réduction de l'attractivité, et ce d'autant plus pour les liaisons internationales, où les passagères et passagers voyagent souvent avec beaucoup de bagages.

Une perspective positive se dessine toutefois pour la région de Bienne et le Grand Chasseral. Ainsi, l'introduction de la cadence semi-horaire sur l'axe Bienne-Delémont-Bâle à partir de décembre 2026 va permettre de créer des correspondances attractives avec le TGV Bâle-Paris. La population du canton de Berne pourra donc toujours rallier Paris au départ de Bienne avec un seul changement à partir de décembre 2026.

3. *Le canton de Berne prévoit-il de s'engager dans les actions qui seront entreprises pour sauver cette ligne ? Le cas échéant, quelle est sa marge de manœuvre ?*

Le Conseil-exécutif est conscient de l'importance d'offrir des liaisons internationales attractives. La marge de manœuvre du canton de Berne est toutefois très limitée, ce dernier ne disposant d'aucune influence directe et la décision ayant été prise par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Destinataire

– Grand Conseil